

# STAGE GOLF

## PERFECTIONNEMENT

### 4 X 1H30 DE COURS - 4 GREENSFEES

à La Base omnisports du Temple-sur-Lot (47)

LUNDI 01 À DIMANCHE 07 MAI 2023

Inscriptions avant le 31 janvier 2023  
20 places maximum

## *Pour nos licenciés 2FOPEN*

*joueuses et joueurs titulaires de la Carte Verte ffg ou plus expérimentés*

### LE GOLF DE VILLENEUVE-SUR-LOT

4 cours de golf d'1h30 encadrés par  
un pro

4 greenfees sur le parcours

Une compétition de classement  
proposée le samedi

### LA BASE OMNISPORTS\*\*\*\* DU TEMPLE-SUR-LOT (47)

7 jours, 6 nuits  
demi-pension

### INSTALLATIONS SPORTIVES ET MATÉRIEL DE LA BASE

VTT, tennis, beach-volley, salle de musculation

payant : location de canoë, cours collectifs  
(pilates, zumba, renforcement musculaire)  
et individuel (fitness, aquafitness)

Stage golf à La Base omnisports  
du Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne)  
Perfectionnement 4 x 1h30 de cours  
+ accès libre au parcours  
7 jours/6 nuits en demi-pension

A une trentaine de kilomètres au nord d'Agen, une belle opportunité de se perfectionner en golf, tout en bénéficiant des installations sportives de La Base. Au Temple-sur-Lot, la Commanderie reste le témoin de l'installation des Templiers au XIII<sup>e</sup> siècle. A découvrir : le village et la commanderie, la pépinière/jardinerie du Jardin Remarquable Latour-Marliac (pas de visite du jardin), le marché, la voie verte pédestre et cyclable, la pêche dans le Lot, etc. Aux alentours, entre villages et bastides, la vallée du Lot et les coteaux de l'Agenais offrent des paysages remarquables.

## HÉBERGEMENT

LA BASE Centre omnisports - 47110 Le Temple-sur-Lot  
Tél. 05 53 01 08 33 - [www.la-base.com](http://www.la-base.com)  
Horaires d'ouverture de la réception :

8h30 à 12h30 - 13h30 à 18h30

Au bord du Lot, le village vacances\*\*\*\* « La Base » propose hébergement (280 lits en 4 bâtiments), restauration et installations sportives sur un site de 5 hectares.

### Chambres et services

- Chambres à 2 lits, salle de bain, TV et wifi. Lits faits à l'arrivée. Linge de toilette non fourni.
- Disponibilité des chambres : arrivée à partir de 17h. Départ avant 10h.
- Ménage de fin de séjour assuré par La Base. Service de blanchisserie (1 fois pendant le séjour).

## RESTAURATION

Demi-pension du dîner du 1<sup>er</sup> jour au petit-déjeuner du dernier jour. Petit-déjeuner buffet et dîner servis au restaurant de la Base. Collation à emporter. Café et vin en carafe (à demander sur place) inclus au dîner.



## GOLF

**4 cours de 1h30 sur la semaine** (horaire variable selon le groupe et le jour de la semaine) les mardi, mercredi, vendredi et samedi. **Une compétition de classement sera proposée le samedi.** Le jeudi : journée tourisme (cf. rubrique planning).

**Encadrement par le pro du golf de Villeneuve-sur-Lot**

**Groupes de 5 à 7 personnes, avec un minimum de 3 personnes.**

**Ce stage est idéal pour des joueuses et joueurs titulaires de la Carte Verte, ou plus expérimentés, souhaitant progresser. La répartition dans les groupes se fera en fonction de l'index, des affinités, des possibilités. La souplesse est de rigueur. Le plaisir est prioritaire.**



## Le golf : Golf de Villeneuve-sur-Lot

[www.vslgolf.com](http://www.vslgolf.com)

A 19 km de La Base, (une vingtaine de minutes en voiture), le parcours est un 18 trous, par 72, de 6 109 m qui épouse un paysage vallonné et vivement décoré de pruniers et vergers. Restaurant très accueillant. Cuisine raffinée et service rapide. Piscine, court de tennis et espace bien-être.

**Avant ou après les cours selon le groupe, accès au parcours (green-fees inclus dans le prix du stage)**



Des départs seront réservés chaque jour pour tous les joueurs, en fonction de l'horaire de leur cours.

Le déjeuner\* pourra se prendre au restaurant du golf avant le parcours, après le parcours, ou après 9 trous. Possibilité de sandwiches...  
\* plat du jour entre 13 et 17 €, à régler sur place.



**« ON SE  
PERFECTIONNE  
TOUT AU LONG  
D'UNE VIE  
DE GOLFEUR »**

**Ce stage est idéal pour des joueuses et joueurs titulaires de la Carte Verte, ou plus expérimentés, souhaitant progresser.**

**La répartition dans les groupes se fera en fonction de l'index, des affinités, des possibilités.**

**La souplesse est de rigueur.**

**Le plaisir est prioritaire.**



### ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - LOISIRS

La Base est labellisée « Accueil Vélo », « Bonnes adresses de la Fédération Française de Cyclotourisme » et « Hébergement pêche ». Elle propose une large documentation et des itinéraires de randonnée à pied, à vélo, etc.

**Installations et matériel accessibles gratuitement :** VTT, tennis (raquettes et balles), beach-volley (ballons), salle de musculation (vélos, poids, etc.), piscine et sauna.  
**Payant :** location de canoë (attestation nage 25 m en immersion à fournir).

### La Base propose aussi les activités suivantes

- **Cours collectifs** de 45 mn, 10 personnes minimum : tarif : 9 €/personne à régler sur place.

- Pilates, zumba, renforcement musculaire

- **Cours individuels** : tarif : 12 €/personne, à régler sur place.

- Fitness, aquafitness

### PLANNING

En dehors du golf, les activités sont libres et chacun pourra profiter des installations de la Base à son gré.

**Le jeudi**, il est proposé une journée de découverte touristique des environs avec visites de sites remarquables ou un parcours de golf sur le 9 trous de Tombebeuf (à régler sur place).

**Le samedi** : une compétition de classement sera proposée.

### TRANSPORT

Le transport aller-retour domicile/Le Temple-sur-Lot et sur place n'est ni organisé, ni inclus dans le prix. Une voiture est indispensable pour rejoindre le golf.

### COVID-19

La Base, le golf et tous les participants respecteront la réglementation en vigueur au moment du stage. A ce jour, aucun protocole sanitaire particulier n'est en vigueur ni à La Base ni au golf.

**En France :**

A ce jour 15/12/2022, le pass vaccinal n'est plus exigé dans les hébergements, transports, restaurants et lieux de visite. Les propriétaires restent décisionnaires concernant le port du masque.

En cas d'évolution des consignes sanitaires, les participants seront informés avant le début du stage.

### LICENCE ET CERTIFICAT MÉDICAL

Chaque participant est tenu d'être en possession de sa licence 2FOPEN 2022/2023. Il devra fournir un certificat médical (original ou copie) de non contre-indication à la pratique du golf en compétition. La licence ffgolf sera indispensable pour participer à la compétition de classement du samedi.

### RÈGLEMENT

- Acompte de 30 % à la signature du contrat, avant le 31 janvier 2023
- Solde au plus tard le 31 mars 2023
- Moyens de paiement : chèque, virement, chèques vacances

### ANNULATION / ASSURANCE FACULTATIVE

En cas d'annulation du stage de la part des participants, se référer aux conditions particulières de vente.

Il est possible de souscrire une assurance facultative (cf. garanties Allianz Travel jointes) :

**Annulation seule, Multirisque ou Assistance Plus.** Nous consulter.

La souscription d'assurance doit impérativement être effectuée au moment de l'inscription au séjour.

*La Covid-19 est garantie en tant que maladie uniquement. Les autres conséquences ne le sont pas : cas contacts, éventuels reconfinements, restrictions liées au pass sanitaire ou vaccinal, etc.*

### TARIF PAR PERSONNE

En chambre 2 personnes : **Golfeur : 570 €**  
**Non golfeur : 370 €**

**Supplément chambre individuelle : 90 €**

**7 jours/6 nuits. Groupe de 20 personnes**

**Attention :** ce tarif est établi sur la base d'un groupe de 20 personnes.

*Si ce nombre n'est pas atteint, le prix du stage pourra être revu à la hausse ou le stage pourra être annulé (information communiquée avant le 01/03/2023).*

*Nous ne pouvons garantir aux personnes s'inscrivant seules de trouver une personne avec laquelle partager la chambre.*

#### Le prix comprend :

- Hébergement en chambre 2 personnes, en demi-pension, du dîner du lundi 1<sup>er</sup> mai au petit-déjeuner du dimanche 07 mai 2023 (7 jours/6 nuits)
- Taxe de séjour, lits faits à l'arrivée, ménage de fin de séjour, service de blanchisserie (1 fois pendant le séjour)
- Collation à emporter, café et vin en carafe au dîner
- 4 cours de golf d'1h30 encadrés par un pro avec balles de practice fournies au golf de Villeneuve-sur-Lot
- 4 greenfees sur le parcours de Villeneuve-sur-Lot
- Utilisation des installations sportives et du matériel de La Base : VTT, tennis, beach-volley, salle de musculation
- Présence d'un accompagnateur de la 2FOPEN

#### Le prix ne comprend pas :

- Linge de toilette
- Déjeuners
- Transport aller-retour domicile/Le Temple-sur-Lot et sur place. Voiture indispensable pour rejoindre le golf
- Supplément ch.individuelle (sous réserve de disponibilité) : 90 €
- Location de matériel et licence ffgolf
- Cours de pilates, zumba, renforcement musculaire, fitness, aquafitness
- Dépenses de la journée touristique ou sportive du jeudi
- Location de canoë
- Licence 2FOPEN 2022/2023
- Assurance facultative
- Dépenses personnelles

### RENSEIGNEMENTS/INSCRIPTIONS AVANT LE 31/01/2023

#### Informations concernant le golf et l'hébergement :

Joël Beloeil - Tél. 06 83 93 79 39 - joel.beloeil@gmail.com

#### Autres renseignements et inscriptions :

Benoit David - benoit.david@2fopen.com

Tél. 02 47 40 05 39

2FOPEN - Maison des Sports de Touraine - rue de l'Aviation

37210 PARÇAY-MESLAY - www.2fopen.com

Crédits photos : 2FOPEN, La Base Temple-sur-Lot, golf de Villeneuve-sur-Lot, www.canva.com, www.pixabay.com  
Ne pas jeter sur la voie publique

*La Fédération 2FOPEN est immatriculée au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le N° IM037150001*

*RCP : MAIF (200 avenue Salvador Allende - 79038 NIORT cedex 9 - contrat n° 0902908N) - Garantie Financière : FMS-UNAT  
(8 rue César Franck - 75015 PARIS) - Agrément JS : 11773*

**Organisateur :** 2FOPEN  
Maison des Sports de Touraine  
Rue de l'Aviation 37210 PARCAY-MESLAY  
02 47 40 05 39

**Contact :** Benoît DAVID  
02 47 40 05 39  
benoit.david@2fopen.com

**CONTRAT DE SÉJOUR INDIVIDUEL** (remplir 1 contrat par participant)  
**Stage golf à La Base omnisports du Temple-sur-Lot (47)**  
**du lundi 1<sup>er</sup> (17h) au dimanche 7 mai 2023 (10h)**

| PARTICIPANT(E)    |        |                   |                        |
|-------------------|--------|-------------------|------------------------|
| NOM               | PRÉNOM | DATE DE NAISSANCE | N° de licence 2FOPEN * |
| Adresse postale : |        |                   |                        |
| Code postal :     |        | Ville :           |                        |
| Téléphone :       |        | @ :               |                        |

\* Le (la) participant(e) doit obligatoirement être licencié(e) pour la saison sportive en cours à la date de la signature du contrat et aux dates au séjour

| <b>Le prix comprend :</b>   | <b>Le prix ne comprend pas :</b>   |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Hébergement à La Base du Temple-sur-Lot (47) en chambre 2 personnes, en demi-pension, du dîner du lundi 1<sup>er</sup> mai au petit-déjeuner du dimanche 7 mai 2023</li><li>• Taxe de séjour, lits faits à l'arrivée, ménage de fin de séjour, service de blanchisserie (1 fois pendant le séjour)</li><li>• Collation à emporter, café et vin en carafe au dîner</li><li>• 4 cours de golf d'1h30 encadrés par un pro, avec balles de practice fournies, au golf de Villeneuve-sur-Lot</li><li>• 4 Greenfees sur le parcours de Villeneuve-sur-Lot</li><li>• Utilisation des installations sportives et du matériel de La Base : VTT, tennis, beach-volley, salle de musculation</li><li>• Présence d'un accompagnateur de la 2FOPEN</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Licence 2FOPEN 2022/2023</li><li>• Le transport aller-retour domicile/séjour et sur place (voiture indispensable pour rejoindre le golf)</li><li>• L'assurance facultative</li><li>• Le supplément chambre individuelle (sous réserve de disponibilité) : 90 €</li><li>• Le linge de toilette</li><li>• Les déjeuners</li><li>• Transport aller-retour domicile/Le Temple-sur-Lot et sur place.</li><li>• Location de matériel et licence FFG</li><li>• Cours de pilates, zumba, renforcement musculaire, fitness, aquafitness</li><li>• Dépenses de la journée touristique ou sportive du jeudi</li><li>• Location de canoë</li><li>• Dépenses personnelles</li></ul> |

| <b>FORMULE(S) PROPOSÉE(S) ET PRIX</b>   | <b>MONTANT</b> |
|---|----------------|
| Golfeur - 570 €   | €              |
| Accompagnant – 370 €  | €              |
| Supplément chambre individuelle – 90 €  | €              |
| <b>MONTANT TOTAL</b>  | €              |
| <b>Acompte à la signature du contrat : 30% du montant total</b><br><input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de 2FOPEN n° ..... Banque : .....<br><input type="checkbox"/> Virement (IBAN : FR76 1870 7006 6009 1218 3485 890 / BIC : CCBPFRPPVER)<br><input type="checkbox"/> Chèques ANCV : ..... | €              |

|  |   |
|--|---|
| <b>Je souhaite souscrire l'assurance facultative (nous consulter <u>avant</u> de retourner le contrat) :</b><br><input type="checkbox"/> Option 1 : Formule Annulation (avant le séjour)<br><input type="checkbox"/> Option 2 : Formule Multirisque (avant et pendant le séjour)<br><input type="checkbox"/> Option 3 : Formule Assistance Plus (pendant le séjour)<br><br><input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de 2FOPEN n° ..... Banque : .....<br><input type="checkbox"/> Virement (IBAN : FR76 1870 7006 6009 1218 3485 890 / BIC : CCBPFRPPVER) | € |
| <b>SOLDE 70 % du prix du séjour à régler avant le 31 mars 2023</b>   | € |

**Votre inscription prendra effet auprès de l'organisateur à réception de votre contrat signé (en 2 exemplaires dont vous conserverez une copie), accompagné du règlement de votre acompte.**

❖ **Personne à prévenir en cas d'urgence**

Nom : ..... Téléphone : .....

**Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance auprès de l'organisateur :**

Du descriptif du séjour (formalités, le cas échéant révision des prix, etc.) ainsi que des Conditions Générales et, le cas échéant, Particulières de Vente. La signature du présent contrat implique leur acceptation sans réserve.

Des informations contractuelles ci-jointes.

Des conditions et garanties de l'assurance optionnelle **Allianz Travel**

**Je déclare y souscrire :**  **oui** (si oui, préciser laquelle.....)  **non**

La souscription doit impérativement être effectuée au moment de l'inscription.

**COVID-19:** les participants respecteront la réglementation et les protocoles sanitaires en vigueur au moment du séjour, à l'intérieur comme à l'extérieur, lors des visites, etc. A ce jour, 15/12/2022, le pass vaccinal n'est plus exigé dans les restaurants et les lieux de visite. En cas d'évolution des consignes sanitaires, les participants seront informés avant le début du séjour.

*La 2FOPEN peut être amenée à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies vous représentant, réalisées pendant le séjour (détails dans le document « Informations Contractuelles » ci-joint)*

*Si vous vous y opposez, cochez la case*

Contrat établi à.....en deux exemplaires, le.....

**Signature du (de la) représentant(e) de l'organisateur**

**Signature du (de la) licencié(e)**

## INFORMATIONS CONTRACTUELLES

### Résiliation du contrat

Vous avez la possibilité de résilier ce contrat à tout moment, avant le début des prestations. Pour que cette résiliation soit valable, vous devez informer par courriel de préférence recommandé ou par courrier recommandé la 2FOPEN à l'adresse suivante : Maison des Sports de Touraine - Rue de l'Aviation - 37210 PARÇAY-MESLAY

La 2FOPEN vous appliquera en ce cas des frais de résiliation et pourra les retenir tout ou partie des acomptes ou du solde déjà versés, selon l'échéancier correspondant à la prestation :

**Billetterie** : Aucun remboursement.

**Billets d'avion** : Remboursement prévu conformément aux conditions de vente des compagnies aériennes.

**Séjours** :

- Annulation plus de 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier par personne ;
- Annulation entre 30 jours et 21 jours avant le départ : 25% du montant TTC du voyage retenu ;
- Annulation entre 20 jours et 8 jours avant le départ : 50% du montant TTC du voyage retenu ;
- Annulation entre 7 jours et 2 jours avant le départ : 75% du montant TTC du voyage retenu ;
- Moins de 2 jours du départ : 100% du montant TTC du voyage retenu.

Ces frais de résolution ne seront pas dus si le contrat est résilié à la suite de circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci et ayant des conséquences importantes sur l'exécution du contrat. Dans ce cas, la 2FOPEN procédera au remboursement intégral des paiements effectués, sans toutefois entraîner de dédommagement supplémentaire.

### Assurance

Notre assureur de garantie civile professionnelle nous garantit contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle telle qu'elle est exposée aux articles L. 211-16 et L. 211-17 du code du tourisme.

La garantie prend également en charge les dommages causés à des voyageurs, à des prestataires de services ou à des tiers par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligences commises à l'occasion de l'offre, de l'organisation et de la vente de nos prestations tant de notre fait que du fait de nos préposés, salariés et non-salariés.

Vous vous engagez à détenir et être à jour de votre assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages que ce contrat pourrait causer.

Nous proposons aux participants une assurance (annulation, multirisque voyages ou Assistance Plus) dont le contrat a été souscrit auprès de Allianz Travel. Les conditions complètes sont à disposition des licenciés auprès de la 2FOPEN et sur le site [www.2fopen.com](http://www.2fopen.com).

### Responsabilité de plein droit de la bonne exécution des prestations réservées

La 2FOPEN est responsable de plein droit des prestations touristiques contractées dans le cadre du présent contrat.

La 2FOPEN peut toutefois s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est imputable soit au licencié, soit à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, soit à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Conformément à l'article L 211-17, IV du code du tourisme, le montant des éventuels dommages-intérêts que la 2FOPEN serait condamné à verser au licencié pour quelque cause que ce soit, sera limité à trois fois le prix total hors taxes des prestations, à l'exception des préjudices corporels et des dommages causés intentionnellement ou par négligence.

### Non-conformité

La 2FOPEN est l'unique garant de la conformité des prestations au contrat. Le licencié non professionnel ou consommateur a à ce titre la possibilité de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation et des articles 1641 et suivants du code civil.

Le licencié consommateur ou non professionnel doit communiquer à la 2FOPEN les vices et/ou défauts de conformité dans les meilleurs délais à compter de la fourniture des services, conformément à l'article L. 211-16 II du code du tourisme. Cette communication doit se faire, pièces justificatives à l'appui, de préférence dans un délai de 7 jours suivant la fin des prestations, afin que la 2FOPEN puisse enquêter sur le trouble et apprécier la réalité des défauts allégués de façon efficace et dans l'intérêt des deux parties.

Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, substitution, réduction de prix ou remboursement dans les meilleurs délais, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

En cas de proposition de la 2FOPEN d'une prestation de remplacement ou d'une réduction de prix, le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

La garantie de la 2FOPEN est limitée au remboursement des services effectivement payés par le licencié consommateur ou non professionnel et la 2FOPEN ne pourra être considérée comme responsable ni défaillante pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles ou inévitables.

Conformément à l'article R 211-6, 4° du code du tourisme, le licencié peut contacter rapidement la 2FOPEN aux coordonnées figurant sur le présent contrat, afin de communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le licencié est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour.

### **Règlement des litiges**

Le licencié peut recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

Le licencié peut également saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage sur le site suivant : <https://www.mtv.travel/> dans le cas où la réponse apportée par l'Office au Licencié sur sa réclamation soit jugée insuffisante.

Dans le cas où le service aurait été acheté en ligne par le licencié, ce dernier est informé qu'il a la faculté, conformément à l'article 14.1 du règlement (UE) n°524/2013 du parlement européen et du conseil du 21 mai 2013, d'introduire une réclamation et de sélectionner un organisme de règlement des litiges sur le site internet suivant :

<https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR>.

### **Cession de contrat**

Le licencié a la possibilité de céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Le licencié ne peut céder son contrat qu'à la condition d'informer la 2FOPEN de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant.

Le licencié cédant et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix et des frais supplémentaires éventuels que la cession pourrait engendrer.

### **Cession de droit à l'image**

Le licencié consent à être photographié(e) tout au long du séjour la fédération 2FOPEN représentée par [représentant légal] et ses partenaires intervenant sur les prestations sollicitées et autorise 2FOPEN à reproduire et à diffuser, directement ou par l'intermédiaire de tiers, à titre non exclusif, les photographies le représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou en totalité, sous toute forme et sur tous supports.

Le droit d'exploiter les photographies le représentant comprend notamment : les documents de communication physique ou numérique (brochures, site Internet, bannières...), l'édition numérique (dvd, CD photo, vidéo...), les articles de presse (magazines, quotidiens et périodiques).

Les utilisations de l'image du licencié ne devront en aucune façon porter atteinte à sa vie privée, et plus généralement le nuire ou lui causer un quelconque préjudice. Cette autorisation de l'utilisation de l'image est consentie à titre gracieux pour une durée indéterminée et peut donc être résiliée à tout moment par le licencié.

En cas de non-acceptation de la cession de droit à l'image, celle-ci doit être notifiée dans le contrat de séjour.